

Tentations cinématographiques sur internet ou le clic qui pouvait donner mauvaise conscience

Préparez pop-corn, bière et pizza... aujourd'hui, dans ma grande générosité, je vous invite au cinéma !

Mais il s'agit d'un cinéma un peu particulier puisque visible d'un seul clic de souris depuis votre navigateur connecté au Net. Cette lénifiante simplicité d'usage ne peut cependant masquer une réalité plus complexe qui peut mettre à mal votre sens moral...



Tentation cinématographique 1 : The Corporation ou la tentation du prendre sans donner

Peut-être avez-vous laissé passer en salle cet excellent film documentaire *The Corporation* coincé qu'il était entre deux *Pirates de Caraïbes* et trois *Spiderman* ?

Qu'à cela ne tienne séance de rattrapage pour ne pas mourir

idiot.

Il vous suffit de cliquer successivement sur les trois parties ci-dessous. Easy isn't it ? Mais attention l'entrée est *libre* mais pas forcément *gratuite* (sauf si le décidez en ne donnant... rien !).

Voici ce qu'en disait Sébastien Delahaye, le 24 novembre 2006, sur le site des Ecrans (du journal Libération) :

Sorti discrètement fin 2004 sur les écrans français, le documentaire canadien The Corporation s'apprête aujourd'hui à vivre une nouvelle vie. L'un de ses co-réalisateurs, Mark Achbar, également producteur du film, a décidé de mettre en ligne la version complète et gratuite du film. Disponible en utilisant BitTorrent, le documentaire est téléchargeable en cliquant sur ce lien. La qualité est annoncée comme équivalente à celle d'un DVD, et le film profite, en bonus, d'un entretien de 40 minute avec le scénariste du film.

The Corporation est consacré à une critique des multinationales et contient des entretiens avec Noam Chomsky, Michael Moore, Milton Friedman et Naomi Klein. En 2004, le documentaire a remporté le Prix du public du Festival de Sundance. Mark Achbar encourage les internautes téléchargeant le film à faire un petit don, afin de rembourser les frais de production. « Nous avons déjà reçu 635 dollars en contributions. Elles vont de 2 dollars à trois dons très généreux de 100 dollars. Toutes sont très appréciées. »

Du coup on retrouve aussi bien le film sur YouTube que sur Dailymotion d'où est issue cette version sous-titrée française. Et il faut reconnaître que lorsqu'il s'agit de tels documentaires, la piètre qualité d'image n'est pas trop handicapante puisque c'est avant tout l'audio qui est privilégié.

The Corporation – Partie 1

The Corporation – Partie 2

The Corporation – Partie 3

On comprend bien les motivations des auteurs qui, de par le sujet même du film, jugent à juste titre que sa diffusion passe avant son exploitation économique. Mais, tout de même, peut-on tranquillement le regarder *sans rien faire* (ne serait-ce qu'un mail de remerciement aux auteurs dans un anglais approximatif) alors qu'ils cherchent uniquement à rentrer dans leur frais puis éventuellement trouver des fonds pour un prochain film ?

Pour ce qui me concerne j'ai donné 5 € au nom de Framasoft.



Tentation cinématographique 2 : Stage6 ou la tentation du voir sans se faire prendre

D'un simple clic depuis votre navigateur lancez dans la seconde, en plein écran, et en haute définition des films en

version française comme *Les Infiltrés*, OSS 117 : Le Caire, nid d'espions, *Before Sunset*, *Miami Vice* ou encore *Dead Man*.

Est-ce possible ?

Réponse : Oui. Cela s'appelle Stage6, et si ça reste en l'état (ce qui m'étonnerait) ça risque de faire autant de bruit dans l'industrie cinématographique que Napster pour l'industrie musicale. Tel YouTube ou Dailymotion il s'agit d'une plateforme vidéo de plus à ceci près que via un plugin DivX (propriétaire) le streaming est de bien meilleure qualité et permet le plein écran avec un confort plus que correct.

Est-ce légal ?

Réponse : Non (of course !). Mais à la différence du peer-to-peer vous ne risquez a priori absolument rien puisque vous visionnez une simple page web et ne conservez rien sur le disque dur votre ordinateur. Autre différence vous n'êtes pas obligé d'attendre le téléchargement intégral du film puisqu'il se charge en mémoire au fur et à mesure de la lecture.

Ajoutons que vous pouvez proposer le player vidéo intégré sur votre propre site ou blog exactement comme ce que je viens de faire avec Dailymotion et *The Corporation*. C'est délirant rien que d'y penser mais j'aurais donc pu carrément mettre *Les Infiltrés* en version française à même ce billet blog si je ne sais quelle mouche m'avait piquée !

Les coupables légaux clairement désignés sont Stage6 qui met (sciemment ?) un certain temps à effacer les fichiers incriminés (c'est tout de même pas compliqué de regarder tous les jours les gros fichiers qui ont été uploadés pour faire le tri) et les membres inscrits qui les mettent sciemment en ligne (dont je me pose la question de la motivation).

Quant aux coupables moraux ce sont vous et moi si vous vous faites spectateur d'un de ces films indûment mis en ligne. Et comme Stage6 est à ma connaissance le premier site à lever

quasiment toutes les barrières de la lecture vidéo sur internet (temps, qualité et... peur du gendarme), on se retrouve en quelque sorte seul avec notre conscience. Adieu répression et bonjour éducation...

Un autre coupable ce serait peut-être moi qui sous couvert de faire de l'info se retrouve peut-être indirectement ici à verser dans, argh, l'apologie du crime ?! Pas forcément parce que c'est tout de même intéressant de faire remarquer que la technologie de lecture vidéo sur internet est proche d'une certaine maturité (il n'y manque guère plus que des formats libres). Et puis comme toujours avec ces plate-formes de partage vidéos, musicales ou autres, on n'y trouve pas que des ressources illégales ce qui interdit de jeter le bébé avec l'eau du bain.

C'est du reste avec Route 66, un road movie allemand qu'il est tout à fait légal de visionner puisque sous licence Creative Commons BY-NC-SA (un pionnier du genre !) que je vous invite à découvrir Stage6.

Et l'on est ainsi ramené à la tentation précédente puisqu'ils cherchent aussi à lever des fonds pour réaliser leur prochain film The Last Drug.

Pour ce qui me concerne j'ai là encore donné 5 € à l'équipe du film au nom de Framasoft.

Conclusion

Ce billet aurait aussi pu s'intituler « *L'article qui valait 10 €* ». C'est d'ailleurs la somme que je demande à ceux qui vont me contacter en privé pour que je leur donne directement les liens Stage6 des films cités ci-dessus ☐